

## L'enquête Petites coopératives agricoles : pour un point complet de la coopération agricole tous les 5 ans

L'enquête Petites coopératives agricoles est le complément de l'Enquête sectorielle annuelle (ESA) sur le champ de la transformation et du commerce de gros de produits agroalimentaires. Elle a pour objectif de donner, tous les cinq ans, une vue d'ensemble de la coopération agricole à des niveaux d'activité détaillés et à des échelons géographiques fins. Elle devrait contribuer à rafraîchir la base de sondage à partir de laquelle sont tirés les échantillons de coopératives. Après un rappel des enjeux de cette enquête pour la statistique structurelle d'entreprises, sont présentées les principales utilisations qui en sont faites par le ministère chargé de l'Agriculture, l'Inra et Coop de France.

L'enquête « Petites coopératives agricoles et forestières » a pour objectif de donner, tous les cinq ans, une vue d'ensemble des organismes coopératifs sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Ce domaine est difficile à appréhender au travers des sources habituelles de la statistique d'entreprises. Une fiche sommaire spécifique était jusqu'en 1992 intégrée aux enquêtes annuelles d'entreprise. Depuis 1995, le rythme d'interrogation est devenu quinquennal. La dernière enquête, portant sur l'année 2010, a eu lieu en 2011. La précédente datait de 2006 et portait sur l'année 2005.

### Qu'est-ce qu'une coopérative agricole ?

Les coopératives agricoles sont des groupements de personnes réunies autour d'un produit ou d'un territoire. Elles sont régies par un cadre réglementaire qui leur est propre : la loi du 27 juin 1972 qui prévoit quelques assouplissements aux principes coopératifs de base (pondération des voix, variabilité de la valeur des parts sociales...), les lois de modernisation de 1991-1992, etc. Leur statut, qui s'inscrit dans la loi cadre de 1947 sur la coopération, est précisé par plusieurs articles du code rural. Il est reconnu par un agrément du Haut Conseil de la coopération agricole (HCCA).

Les buts des coopératives agricoles sont divers : approvisionnement, production, transformation, stockage, commercialisation, mutualisation des moyens de production, de services, etc. Historiquement, les premières coopératives agricoles recensées en France sont les fruitières à comté, datant du XIII<sup>e</sup> siècle. Mais c'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pour surmonter la crise causée par le phylloxéra et pour accompagner la mutation de la viticulture vers l'élevage, que le nombre de coopératives agricoles croît de façon significative. Même si les évolutions récentes des grandes coopératives s'apparentent de plus en plus à celles de grands groupes à statut non coopératif, un des principes fondateurs reste « un homme, une voix ». Ainsi, quel que soit le nombre de parts que peut avoir un adhérent, sa voix compte autant que celle d'un autre. Un autre principe est la participation aux excédents financiers au prorata du volume d'activité de l'exploitant avec sa coopérative.

Aujourd'hui, on dénombre au moins 17 000 structures agréées, dont les trois quarts sont des Coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (Cuma). Le Service de la statistique et de la prospective (SSP) n'en suit qu'un nombre réduit dans ses enquêtes, celui des coopératives agricoles de collecte, de vente et production-transformation. La coopération agricole, au sens du SSP, rassemblait 2 500 unités en 2005, dont 800 de dix salariés ou plus. Elle totalise 56 000 salariés et 50 milliards de chiffre d'affaires. Cela représente 6 % de l'emploi et 8 % du chiffre d'affaires des industries agroalimentaires (IAA). Elle regroupe les trois quarts des agriculteurs français, structurant aussi bien en amont qu'en aval une part importante de la production agricole du pays. Beaucoup d'agriculteurs font confiance au système coopératif pour les prémunir des fluctuations de prix sur les marchés des intrants comme des productions, assurer les approvisionnements ou la commercialisation des produits.

Les 1 700 coopératives agricoles de moins de dix salariés rassemblent pour leur part 4 300 salariés, réalisent 3,6 milliards de chiffre d'affaires et ont 100 000 adhérents.

## **Fournir une vue d'ensemble de la coopération agricole hors filiales de statut non coopératif...**

L'enquête Petites coopératives agricoles permet d'avoir une vue d'ensemble de la coopération agricole à des niveaux d'activité détaillés et à des échelons géographiques fins. Pour cela, sont uniquement demandées les variables comptables ou d'emploi les plus courantes : chiffre d'affaires total, chiffre d'affaires à l'exportation, investissements, rémunérations, effectif salarié. Le questionnaire 2010 essaie de répondre au souhait de plusieurs utilisateurs de pouvoir apprécier l'adaptation du monde coopératif à un certain nombre d'évolutions en cours dans le domaine agroalimentaire : nature et localisation de la clientèle des petites coopératives, politique en matière de signes de qualité et de certification, existence de filiales ou de participations dans des entreprises de droit privé, processus d'intégration et de contractualisation en cours.

L'enquête a l'avantage de permettre la diffusion de résultats régionaux sur la petite coopération agricole et de donner aux Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) une vision exhaustive de l'ensemble de la coopération agricole de leur région. Ces informations sont utilisées aussi bien par les milieux professionnels que par les chercheurs ou l'administration. Les organisations professionnelles et les services centraux du ministère manifestent un grand intérêt pour le renouvellement de cette opération en 2010. Les résultats de l'enquête sur le champ complet devraient permettre au ministère de disposer d'un panorama complet sur les divers aspects de la coopération agricole en France au cours de l'année 2012, « année internationale de la coopération » selon l'Assemblée générale des Nations Unies.

Concrètement, la coopération agricole suivie par le SSP correspond à un croisement entre l'activité principale définie par le code de l'activité principale exercée (APE) de l'organisme coopératif et sa catégorie juridique. En ce qui concerne l'activité principale de l'entreprise, elle découle directement du champ de compétence du ministère :

- transformation agroalimentaire (division 10 et 11 de la Naf rév. 2, à l'exception des sous-classes d'artisanat commercial 10.13B, 10.71B, 10.71C et 10.71D) ou d'exploitation forestière ou de scierie (groupe 02.2 ou sous-classe 02.20Z, ainsi que les sous-classes 16.10A et 16.10B) et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions d'euros ;
- commercialisation en gros de produits agricoles et alimentaires ou d'approvisionnement des exploitations agricoles (46.2 et 46.3 de la Naf rév. 2, ainsi que les organismes coopératifs commercialisant des engrais relevant de la sous-classe 46.75Z) réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 38 millions d'euros.

En ce qui concerne la catégorie juridique, les codes retenus pour les organismes coopératifs de transformation et de commercialisation agroalimentaires placés sous compétence du ministère sont les suivants :

- Société coopérative agricole (code de catégorie juridique 6317) ;
- Société d'intérêt collectif agricole (Sica) (5432, 5532, 5632, 6532) ;
- Union de coopératives (6318, 5459, 5559, 5659).

À titre d'information, dans l'enquête Petites coopératives agricoles 2010, les coopératives représentent 82 % du champ, les unions 10 % et les Sica 8 %.

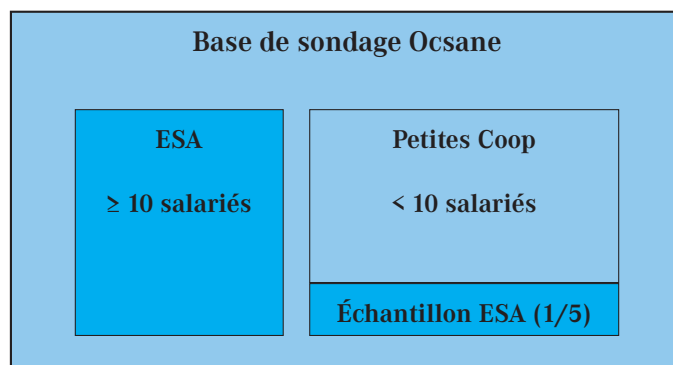
### **Éviter de multiples interrogations**

Une dernière contrainte délimite le champ des organismes coopératifs interrogés dans le cadre de l'enquête Petites coopératives agricoles 2010 : ne pas faire l'objet d'une interrogation dans les Enquêtes sectorielles annuelles (ESA) portant sur les IAA ni le commerce de gros.

Historiquement, l'enquête a toujours été le complément exact des EAE sur le champ de la coopération agricole. La mise en place du dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane) ne change rien à cet égard. Ainsi, les ESA sur les IAA ou le commerce de gros sont toujours envoyées de manière exhaustive aux coopératives

agroalimentaires de dix salariés ou plus. Pour ce qui est des coopératives de moins de dix salariés, elles sont enquêtées par sondage sur la base d'échantillons stratifiés donnant lieu à l'interrogation d'environ 20 % des petites coopératives par an. Dans le cadre de l'interrogation quinquennale 2010 du SSP, seuls sont donc enquêtés les petits organismes coopératifs ne faisant pas partie de l'échantillon des ESA, soit les 80 % restants.

### Compléter le champ des enquêtes sectorielles annuelles (ESA) pour avoir une vue exhaustive de la coopération agricole



Afin d'éviter une double interrogation, les coopératives présentes dans le champ de l'ESA sont donc écartées de la collecte. Les données Esane concernant ces unités seront ensuite réintroduites a posteriori sur la base des données collectées dans les ESA correspondantes. Esane aurait pu se substituer totalement à l'enquête « Petites coopératives agricoles et forestières 2010 ». Un temps envisagée, cette idée a été abandonnée en raison de son coût élevé. Les grandes lignes de l'interrogation par le SSP des petites coopératives sont donc conservées, avec une amélioration du questionnement sur les signes de qualité et les processus de certification mis en œuvre par les coopératives pour se démarquer de la concurrence. Par ailleurs, l'enquête permettra au SSP de continuer à participer à l'amélioration des bases de sondage de l'Insee et à étalonner, consolider et valider, de façon coordonnée avec l'Institut, les données Esane sur le champ de la coopération agricole.

Au final, 1 500 organismes coopératifs ont été enquêtés dans le cadre de l'enquête Petites coopératives agricoles et forestières 2010 et 1 100 dans le cadre de l'ESA.

### Les retours d'enquête

Comme les enquêtes précédentes, l'enquête Petites coopératives agricoles 2010 cherche à répondre au besoin d'amélioration de la qualité des informations figurant au répertoire Sirene. L'enquête 2000 avait permis de déceler 336 cessations de petites coopératives agricoles et forestières. L'enquête 2005 a permis de repérer 400 cessations et l'enquête 2010, près de 480. Toutes ont fait l'objet d'une communication au pôle qualité Sirene. Même si les gestionnaires de l'enquête invitent les responsables des organismes ayant cessé leur activité à faire part de cette cessation aux autorités administratives, force est de constater que la mise à jour de la base d'enquête est difficile à ce sujet, en raison même de l'absence de justification juridique. De ce point de vue, la mise en place du répertoire statistique Sirius devrait permettre de surmonter ces difficultés d'ici la prochaine enquête Petites coopératives 2015. Il est toutefois urgent de prendre en compte les cessations constatées lors de l'enquête Petites coopératives 2010 afin d'assainir la base d'échantillonnage à partir de laquelle sont tirées les entreprises enquêtées par les ESA. Il en va de la qualité des diffusions effectuées par l'Insee et le SSP, ce dernier publiant en particulier chaque année des données détaillées sur les coopératives de dix salariés ou plus.

Un retour d'information est également fait auprès de Coop de France<sup>1</sup> qui est partie prenante, avec le Haut Conseil de la coopération agricole (HCCA), de la constitution du fichier de lancement de l'enquête. Ce retour d'information vise à une mise à jour des fichiers existants sur le caractère actif ou non des unités interrogées et sur l'existence de restructurations non répertoriées.

1. Coop de France est, depuis 1966, (ex CFCA) l'organisation professionnelle unitaire de la coopération agricole, porte-voix politique des entreprises coopératives auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile.

## Trois exemples d'utilisation de l'enquête

### *Les coopératives agricoles : un modèle d'organisation économique des producteurs*

En novembre 2011, le Centre d'étude et de prospective (CEP) du ministère a publié une analyse du modèle original d'organisation développé par les coopératives qui représentent aujourd'hui en France 14 % des établissements et des emplois de l'économie sociale et solidaire, aux côtés des associations, mutuelles et fondations. Croissance, filialisation, internationalisation, évolution des règles de fonctionnement sont autant de mutations qu'a connues le secteur coopératif, néanmoins garantes de son essor face aux pressions concurrentielles et à la concentration de la distribution. En outre, le contexte de volatilité croissante des prix agricoles fait de l'organisation économique des producteurs un sujet d'actualité majeur.

### *La définition d'un périmètre coopératif élargi*

À la suite de l'enquête Petites coopératives 2005 et aux travaux d'apurement de la base de données des coopératives dont dispose le ministère, le SSP et l'Institut national de recherche agronomique (Inra) ont mené un travail conjoint d'identification des contours du périmètre coopératif élargi. La définition d'un tel périmètre permet de mesurer le poids réel et les modalités d'organisation des coopératives dans les filières et les territoires. Le développement sous forme de groupes coopératifs s'est amorcé de manière significative à la suite des lois de modernisation de 1991 et de 1992. Il entraîne des reconfigurations importantes au sein du périmètre coopératif élargi. Sur la période 1995-2005, ce dernier a connu une croissance d'environ 50 % en termes d'effectif salarié, en raison du développement de la filialisation de sociétés à statut non coopératif. Conséquence de cette filialisation, les groupes coopératifs ont désormais plus d'un salarié sur deux dans des entreprises à statut non coopératif.

### L'évolution du périmètre coopératif entre 1995 et 2005

	1995		2000		2005	
	Nombre d'entreprises	Effectif salarié	Nombre d'entreprises	Effectif salarié	Nombre d'entreprises	Effectif salarié
<b>Groupes coopératifs</b>	<b>962</b>	<b>72 095</b>	<b>1 322</b>	<b>98 681</b>	<b>2 581</b>	<b>128 334</b>
Têtes de groupe	125	28 502	163	31 483	392	38 212
Entreprises contrôlées	783	41 991	1 045	61 354	1 880	77 783
<i>à statut coopératif</i>	89	6 394	101	9 783	136	7 148
<i>à statut non coopératif</i>	694	35 597	944	51 571	1 744	70 635
Entreprises à statut non coopératif contrôlées par plusieurs groupes	54	1 602	114	5 844	309	12 339
<b>Coopératives indépendantes</b>	<b>2 586</b>	<b>37 591</b>	<b>2 589</b>	<b>32 259</b>	<b>2 131</b>	<b>24 109</b>
<i>avec liens financiers</i>	275	10 801	307	9 205	610	13 455
<i>sans liens financiers</i>	2 311	26 790	2 282	23 054	1 521	10 654
<b>Total</b>	<b>3 548</b>	<b>109 686</b>	<b>3 911</b>	<b>130 940</b>	<b>4 712</b>	<b>152 443</b>

Sources : Insee - SoeS - SSP, Enquêtes Lifi et EAE 1995, 2000 et 2005

### *Comprendre les stratégies de signalisation de la qualité dans les coopératives agricoles*

L'Inra s'est appuyé sur les questions relatives aux signes de qualité et à la certification pour mener une étude économétrique exploratoire sur les déterminants du choix de signalisation par les petites coopératives de la qualité de leurs produits, à travers l'adoption d'un signe officiel ou d'une marque. Les estimations économétriques menées sur l'ensemble des données nationales permettent d'attester d'effets attendus liés au secteur d'activité, à la structure organisationnelle et au nombre d'adhérents. Il ressort que le secteur d'activité, le marché géographique d'exportation et le circuit de distribution apparaissent comme des déterminants importants de la stratégie de signalisation de la qualité adoptée par les coopératives, en particulier dans le choix de surimposer un signe officiel ou une marque.

## Définitions

**Esane** : Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise. Le dispositif ESANE combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéficiaires que font les entreprises à l'administration fiscale, et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire les statistiques structurelles d'entreprises. Il remplace donc le précédent système, composé de deux dispositifs (EAE : enquêtes annuelles d'entreprise ; SUSE : système unifié de statistique d'entreprise s'appuyant sur les déclarations fiscales), en les unifiant. Ce changement s'est accompagné d'un allègement de la charge de réponse demandée aux entreprises, puisque les questions qui étaient demandées dans les questionnaires des EAE et qui correspondent à des données disponibles dans les sources administratives ont été supprimées.

**ESA** : Enquête sectorielle annuelle. Dans le cadre du dispositif Esane, l'Enquête sectorielle annuelle (ESA) vise à repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branches (classement sectoriel), et d'en déduire alors leur activité principale (APE). L'ESA permet aussi d'observer les restructurations juridiques qui affectent la vie des entreprises, de compléter la liasse fiscale sur certains aspects liés à l'investissement, notamment dans sa composante immatérielle, et de décrire les principales caractéristiques de chaque secteur économique.

**HCCA** : Haut Conseil de la coopération agricole

**IAA** : industries agroalimentaires

**Sica** : Société d'intérêt collectif agricole

**Sirus** : Système d'Identification au Répertoire des Unités Statistiques. Ce répertoire, en cours de construction, permet de mobiliser de nouvelles unités statistiques, en particulier les « entreprises », de connaître leur composition en unités légales et d'assurer l'homogénéité des caractéristiques statistiques au sein du système statistique d'entreprises. Il sera également à terme l'outil permettant de mesurer la charge de réponse des entreprises.

## Bibliographie

Centre d'études et de prospective - Analyse n° 26 novembre 2011 - Les coopératives agricoles : un modèle d'organisation économique des producteurs

Agreste Primeur n° 201 octobre 2007 - Fusions et disparitions se poursuivent, La petite coopération agricole poursuit sa réorganisation

Agreste Primeur n° 220 janvier 2009 - 2 500 coopératives agroalimentaires

Agreste Primeur n° 235, décembre 2009 - L'identification des contours du périmètre coopératif. Les groupes coopératifs poursuivent leur développement

Agreste Chiffres et données série agroalimentaire n° 167 août 2009 - Coopération agricole - Organismes coopératifs agricoles employant 10 salariés et plus - Enquête annuelle d'entreprise - Principaux résultats 2007

Agreste (site), Esane, statistiques structurelles des entreprises IAA 2009, résultats 2009 définitifs, ventilés selon l'activité principale de l'entreprise, la région (y compris ensemble DOM et entreprises poly-régionales) ou la tranche d'effectifs salariés.